

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-3081

présenté par

M. Jacobelli, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Défense »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	44 000 000
Préparation et emploi des forces	0	0
Soutien de la politique de la défense	0	0
Équipement des forces	0	0
Système de protection active (<i>ligne nouvelle</i>)	44 000 000	0
TOTAUX	44 000 000	44 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le conflit ukrainien est pour l'heure porteur de deux retex importants : l'importance des blindés face à un adversaire aux capacités équivalentes ; ainsi que leur vulnérabilité face aux missiles antichars portatifs. Une partie des pertes blindées de ce conflit sont liées à l'utilisation de lanceurs de missiles antichar portatifs tels que les FGM-148 Javelin. Les charges tandem présentes dans ces missiles pénètrent facilement les blindages modernes équipés de protections réactives. Le même type de blindage que l'on retrouve sur nos chars Leclerc. Pour diminuer le risque que représentent ces menaces pour la survivabilité de nos blindés, ces derniers doivent être équipés de systèmes de protections actives. Ces dernières doivent englober une protection dite "soft-kill" et d'une protection dite "hard-kill".

À noter également le danger de plus en plus important que représentent les petits drones. Ces derniers sont utilisés pour lâcher des charges explosives directement sur la partie supérieure du blindé ciblé. Depuis le début du conflit ukrainien, de nombreux Etats et organisations ont repris cette méthode, comme nous avons pu le constater lors du conflit arménien et de l'actuel conflit entre Israël et le Hamas. Ces menaces doivent pouvoir être traitées afin de maximiser la survivabilité de l'équipage du blindé, mais également le matériel.

Le présent amendement prévoit donc de minorer d'un montant de 44 000 000 d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement l'action n°08 : « Relations internationales et diplomatie de défense » du programme n° 144 : « Environnement et prospective de la politique de défense », au profit d'un nouveau programme dénommé « Système de protection active ». **Cette minoration est proposée pour les besoins de la recevabilité financière. En cas d'adoption de l'amendement, il est demandé au Gouvernement de lever cette compensation.**